



Extrait du UJFP

<http://www.ujfp.org/spip.php?article4024>

# Nouveau détournement de la laïcité

- L'UJFP en action - Communiqués de l'UJFP -

# UJFP

Date de mise en ligne : jeudi 19 mars 2015

---

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

---

**Le maire de Chalon-sur-Saône a annoncé le 16 mars sa décision de supprimer pour la prochaine rentrée scolaire l'offre de repas alternatifs les jours où sont servis des plats contenant du porc dans les cantines scolaires de la ville. Cela fait 31 ans que les cantines de Saône-et-Loire, comme souvent ailleurs en France, proposent de tels plats alternatifs.**

Une fois de plus, c'est la laïcité qui a été invoquée afin d'introduire une nouvelle discrimination à l'égard des élèves musulmans et, moins nombreux, des élèves juifs. Non content d'amener une nouvelle pierre à l'édifice de détournement et de perversion de la laïcité, Gilles Platret a déclaré que cette mesure garantirait le vivre ensemble et l'égalité de traitement entre tous les élèves, puisque tous mangeraient alors la même chose, comme si vivre ensemble ne signifiait pas respecter l'autre mais nier sa religion, sa culture, sa spécificité. Et une fois de plus, c'est à des enfants que l'on s'en

prend, leur faisant comprendre, en gros, qu'ils n'ont pas leur place en France, et en tout cas pas dans le service public d'éducation.

On voudrait monter les jeunes et leurs familles contre l'école, contre les institutions, qu'on ne s'y prendrait pas autrement !

La Ministre de l'Education nationale a condamné cette décision. C'est bien. Si elle comprend qu'une telle décision municipale est contraire au principe de laïcité, nous pouvons espérer qu'elle revienne sur l'incitation à l'exclusion des mères et des filles musulmanes de l'école, et qu'elle combatte vigoureusement l'idée d'interdire le foulard à l'Université, bref qu'on ne confonde pas laïcité et assimilation-uniformisation.

L'UJFP espère qu'une mobilisation large et unitaire contre la décision de M. Platret va se développer et l'obligera à revenir sur sa décision discriminatoire.

Le Bureau national de l'UJFP, le 19 mars 2015